



À Bagnolet, le 16 juillet 2020

Monsieur Gérald DARMANIN
Ministre de l'Intérieur

Ministère de l'Intérieur
Place Beauvau - 75008 Paris

UNSA-SDIS DE FRANCE

Syndicat SPP & PATS

CONTACT

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

NOAILLE Jacques

ADRESSE

UNSA-TERRITORIAUX
21 rue Jules Ferry - 93177
BAGNOLET

TÉLÉPHONE

06 43 78 24 31

MAIL

SDIS@UNSA.ORG

NOUS SUIVRE



UNSA-SDIS.FR



facebook.com/unsa.sdis



twitter.com/unsa_sdis



instagram.com/unsa_sdis

Objet : pompier blessé par balle

Monsieur le Ministre de l'Intérieur,

Une agression de nature inquiétante a touché un de nos collègues sapeur-pompier de l'ESSONNE qui fut blessé au mollet par le tir d'une arme à feu alors qu'il tentait de circonscire l'incendie d'un véhicule.

Vous en conviendrez, nous venons d'atteindre par cette acte le seuil de l'inacceptable. **Nous ne pouvons plus tolérer d'être des cibles pendant nos interventions !**

Lors de l'entrevue que vous avez initiée le 9 juillet dernier, vous avez rappelé votre détermination à être aux côtés des sapeurs-pompiers suite aux différentes attaques physiques ou verbales dont nous sommes victimes.

Ce jeudi 16 juillet 2020, dans différents médias, vous affirmez qu'un dépôt de plainte sera systématiquement déposé par le ministère de l'Intérieur.

Actuellement, dans les différents SDIS, l'accompagnement se fait pour que chaque agent effectue également cette démarche. Malheureusement, elle est régulièrement freinée par le fait que les victimes aient peur de représailles, l'identité des agents étant visible par tous.

Monsieur le Ministre, nous vous demandons donc de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour que toute incivilité ne reste pas impunie.

Les plaintes resteront des coups d'épée dans l'eau si notre justice continue à faire des rappels à la loi ou à banaliser les faits en lieu et place d'une lourde sanction. Ceci étant valable pour les atteintes aux sapeurs-pompiers, comme à tout autre corps de métier ou tout citoyen.

Il reste que nous sommes en démocratie et la séparation des pouvoirs laisse notre justice libre de choisir les sanctions pénales qu'elle juge adéquates. Il est urgent de renforcer les sanctions prévues à l'encontre des agresseurs de sapeurs-pompiers et de renforcer la politique pénale pour que cesse l'impunité des auteurs de ces actes odieux.

À Bagnolet, le 16 juillet 2020



UNSA-SDIS DE FRANCE

Syndicat SPP & PATS

CONTACT

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

NOAILLE Jacques

ADRESSE

UNSA-TERRITORIAUX
21 rue Jules Ferry - 93177
BAGNOLET

TÉLÉPHONE

06 43 78 24 31

MAIL

SDIS@UNSA.ORG

NOUS SUIVRE



UNSA-SDIS.FR



facebook.com/unsa.sdis



twitter.com/unsa_sdis



instagram.com/unsa_sdis

Par ailleurs, l'angélisme d'un grand nombre de nos élus dans le déni par l'achat d'une certaine paix sociale dans les zones de non-droits et également dans leur capacité à résoudre ou vouloir résoudre tous ces problèmes d'incivilités (sans employer de mot plus fort) devient de plus en plus difficile à accepter.

L'augmentation des actes de violence à l'encontre des sapeurs-pompiers démontre que la politique que vous menez en matière de sécurité depuis les années 1990 n'est aujourd'hui plus adaptée. Il est tant de réagir.

Nous pouvons vous faire confiance sur l'accompagnement et le soutien... mais cela sera vain si la justice et la politique générale de nos élus ne changent pas.

C'est pourquoi, nous comptons sur vous pour être le leader de cette nouvelle politique en matière de sécurité pour notre profession sur tout le territoire.

Les caméras-piétons n'arrêteront pas les balles, ni le lynchage !

Dans l'attente de votre réactivité, veuillez recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Monsieur Jacques NOAILLE

Secrétaire Général
UNSA-SDIS DE FRANCE